

Elections des présidents et secrétaires des trente bureaux de l'Assemblée, lors de la séance du 2 juillet 1789

Citer ce document / Cite this document :

Elections des présidents et secrétaires des trente bureaux de l'Assemblée, lors de la séance du 2 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. pp. 184-185;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4609_t2_0184_0000_17

Fichier pdf généré le 14/01/2020

MM. Le comte Laroque de Mons, député de la sénéchaussée du Périgord.
 Le vicomte de Foucault de Lardimalie, idem.
 Le duc de Mailly, député du bailliage de Péronne.
 Le marquis d'Ambly, député du bailliage de Reims.
 Le vicomte de Panat, député de la sénéchaussée de Rhodéz.
 Le marquis de Pleure, député du bailliage de Sézanne.
 Le comte de Rénel, député du bailliage de Toul.
 Le baron de Pouilly, député du bailliage de Verdun.
 De Ballidard, député du bailliage de Vitry-le-Français.
 Le comte de Faily, idem.

Tous députés pour la noblesse, qu'ils avaient été trouvés sans contradiction et en bonne forme.

L'Assemblée a reconnu les personnes qui viennent d'être nommées, pour députés et membres de l'Assemblée.

M. **Mathias** a repris, et dit que M. l'abbé de Pampelonne, suppléant, nommé à la place de M. Lafont de Savines, évêque de Viviers, député du clergé de Villeneuve de Berg en Vivarais, avait présenté ses pouvoirs pareillement en forme et sans contradiction, et une déclaration de M. l'évêque de Viviers, contenant que sa santé ne lui permettant pas de se rendre à l'Assemblée, il renouçait, en tant que de besoin, à sa qualité de député.

L'Assemblée a arrêté que M. de Pampelonne prendrait séance ; ce qu'il a fait.

M. **de Talleyrand-Périgord**, évêque d'Autun et MM. les députés des communes de Loudun, ayant respectivement rapporté le procès-verbal de leur élection, qu'ils n'avaient pas rapporté d'abord, et dont le rapport avait été ordonné, l'Assemblée a reconnu que ces procès-verbaux étaient réguliers, et elle a arrêté que M. l'évêque d'Autun et MM. les députés des communes de Loudun prendraient définitivement séance.

M. **Salomon**, rapporteur nommé par le comité de vérification, a rendu compte d'une réclamation du bailliage de Romorentin, et d'une autre du bailliage de Villefrancœur, contre la députation du bailliage de Blois ; il a dit que le comité avait pensé que ces réclamations devaient être prises en considération pour l'avenir, mais non pas infirmer la députation.

L'Assemblée a confirmé l'avis du bureau.

MM. Mourot, Noussiton, Pemartin, et d'Arnaudat, députés des communes de Béarn, se sont présentés, et ont remis leurs pouvoirs sur le bureau. L'Assemblée en a renvoyé l'examen et le rapport au comité de vérification.

On reprend l'examen de la suite des articles du règlement lus dans la séance d'hier. Les voici tels qu'ils ont été arrêtés :

« On élira un président tous les quinze jours. Ce président pourra être maintenu dans ses fonctions par un autre scrutin au bout de quinze jours.

« On procédera au scrutin dans les trente bureaux, qui seront toujours convoqués pour l'après-midi.

« Les bureaux s'occuperont du recensement et dépouillement des billets des votants.

« Chaque bureau enverra deux de ses membres

dans la salle commune, avec un relevé et une liste générale des suffrages.

« Une majorité absolue, c'est-à-dire une voix au-dessus de la moitié, décidera seule l'élection ; si cette majorité n'est point acquise, on fera un nouveau scrutin.

« Si les voix sont partagées entre deux membres, le plus âgé sera nommé.

« On choisira aussi au scrutin six secrétaires ; une simple pluralité décidera cette nomination. Les secrétaires seront élus pour un mois. »

M. le président avertit l'Assemblée de se former en bureaux ce soir à six heures, pour procéder au scrutin pour la nomination du président et des secrétaires.

La séance est levée.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. BAILLY.

Séance du vendredi 3 juillet 1789 (1).

M. le **Président** ouvre la séance à 10 heures du matin.

M. **Leclerc de Juigné**, archevêque de Paris, fait lecture d'une lettre qu'il a reçue du Roi, concernant ce qui s'est passé à Paris, dans la soirée du 30 juin.

Teneur de cette lettre :

« Je me suis fait rendre un compte exact, mon cousin, de ce qui s'est passé dans la soirée du 30 juin : la violence employée pour délivrer des prisonniers à l'Abbaye est infiniment condamnable ; et tous les ordres, tous les corps, tous les citoyens honnêtes et paisibles, ont le plus grand intérêt à maintenir dans toute sa force l'action des lois protectrices de l'ordre public. Je céderai cependant, lorsque l'ordre sera rétabli, à un sentiment de bonté ; et j'espère n'avoir point de reproches à me faire de ma clémence, lorsqu'elle est invoquée, pour la première fois, par l'Assemblée des représentants de la nation. Mais je ne doute pas que cette Assemblée n'attache une égale importance au succès de toutes les mesures que je prends pour ramener l'ordre dans la capitale. L'esprit de licence et d'insubordination est destructif de tout bien ; et s'il prenait de l'accroissement, non-seulement le bonheur de tous les citoyens serait troublé, et leur confiance serait altérée, mais l'on finirait peut-être par méconnaître le prix des généreux travaux auxquels les représentants de la nation vont se consacrer.

« Donnez connaissance de ma lettre aux États-généraux, et ne doutez pas, mon cousin, de toute mon estime pour vous.

« Le 2 juillet 1789.

« Signé : LOUIS. »

Sur l'enveloppe était écrit : « A mon cousin l'archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud. »

Il a été donné connaissance à l'Assemblée, des présidents et secrétaires particuliers élus dans chacun des trente bureaux dans lesquels ses membres se sont partagés :

(1) La séance du 3 juillet est incomplète au *Moniteur*.

Savoir :

Bureaux.	Présidents.	Secrétaires.
MM.	MM.	
1	De Bonnac, évêque d'Agén.	Chapelier.
2	Le comte de Lablache....	{Turekeim. Garnier
3	De Lubersac, évêque de Chartres.....	{Salomon de la Saugerie.
4	Le duc d'Aiguillon.....	Garat.
5	N.....	{Petion de Ville-neuve.
6	DeLafare, évêque de Nancy.	Lapoule.
7	Le comte deGrillon.....	{Grégoire. Rabaud de Saint-Etienne.
8	Le marquis de Lacoste...	Mounier.
9	Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances.....	{Le chevalier de Boufflers. Regnaud d'Eperay,
10	Le duc de la Rochefoucauld.	Pison du Galland..
11	Gobel, évêque de Lydda..	{Gauthier de Biauzat Mathias.
12	Le comte de Rochechouart.	Barnave.
13	De Boisgelin, archevêque d'Aix.....	{Thouret.
14	Le duc de Liancourt.....	Emmery.
15	De Coulmiers.....	Duport.
16	Le prince de Poix.....	Crenière.
17	Chastenay de Puysegur, archevêque de Bourges.)	Bergasse.
18	Le duc de Praslin.....	
19	Le prince de Broglie.....	Bouche.
20	Le marquis de Lezay de Marnezia.....	{Volney.
21	De la Luzerne, évêque-duc de Langres.....	{Gaillon.
22	N.....	Meunier du Breuil..
23	Le duc d'Orléans.....	Vice-Secrétaire.
	Dutillet, évêque d'Orange, vice-président.....	{N..... Prieur, vice-secrétaire.
24	Desmontiers, évêque de Dijon.....	{Target.
25	Lanusse, curé de Saint-Etienne-lès-Bayonne....	{Thibaut, curé de Soupes.
26	Le Franc de Pompignan, archevêque de Vienne.....	{Gleizen.
27	Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux.....	{Dupont.
28	Le comte de la Tour-du-Pin.	{Laborde de Méréville.
29	Leclerc de Juigné, archevêque de Paris.....	{Lofficial.
30	Cortois de Balore, évêque de Nîmes.....	{Le marquis de Blacons.

Dans l'après-midi du jeudi 2, il avait été procédé à l'examen des scrutins apportés au bureau de l'Assemblée générale pour l'élection du président et des secrétaires. Les scrutins avaient été apportés :

De la part du premier bureau, par MM. le marquis de Laogon, le comte de Reynaud et Chapelier.
De la part du second, par MM. Garnier et Turekeim.
De la part du troisième, par MM. Freteau et Schmits.

De la part du quatrième, par MM. de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun et Garat Palmé.

De la part du cinquième, par MM. de Villeneuve et Garat le jeune.

De la part du sixième, par MM. le comte de Montmorency et Auson.

De la part du septième, par MM. le comte de Doran
De la part du huitième, par MM. le marquis de Lacoste et Mounier.

De la part du neuvième, par MM. Forest et Charrier.

De la part du dixième, par MM. Aubry et du Limbert.

De la part du onzième, par MM. Gobel, évêque de Lydda et Grellet de Beauregard.

De la part du douzième, par MM. Beaugard et de Lentre.

De la part du treizième, par MM. le comte d'Antraignes et Melon.

De la part du quatorzième, par MM. Beauvoil de Sainte-Aulaire, évêque de Poitiers et Emmery.

De la part du quinzième, par MM. D'André et Fontenay.

De la part du seizième, par MM. le prince de Poix et Crenière.

De la part du dix-septième, par MM. Malouet et Duquesnoy.

De la part du dix-huitième, par MM. Dupont de Bigorre et Fleury.

De la part du dix-neuvième, par MM. Baer de la Chapelle et de Champagny, pour le président;

Par MM. Godefroy et Coroller, pour les secrétaires.

De la part du vingtième, par MM. de Volney et Ros- taing.

De la part du vingt et unième, par MM. Populus et Chaillon.

De la part du vingt-deuxième, par MM. le marquis de Cypierre et Duvivier.

De la part du vingt-troisième, par MM. Menu de Chomorceau et Prieur.

De la part du vingt-quatrième, par MM. le duc de Biron et Target.

De la part du vingt-cinquième, par MM. de Quesnoy et Gennet par le président;

Par MM. Thibaut et Lanusse pour les secrétaires.

De la part du vingt-sixième, par MM. Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne et Gleizen.

De la part du vingt-septième, par MM. le marquis de Crillon et Dumetz.

De la part du vingt-huitième, par MM. de Saint-Albin et Legrand.

De la part du vingt-neuvième, par MM. Boissy-d'Anglas et Lofficial.

De la part du trentième, par M. de Blacons.

Le relevé des scrutins en avait été fait par MM. les députés, assistés de M. Camus, l'un des secrétaires de l'Assemblée générale, et il en était résulté que M. le duc d'Orléans se trouvait élu président.

Le temps n'ayant pas permis de vérifier les scrutins relatifs à la nomination des secrétaires, ces scrutins avaient été enfermés dans une enveloppe scellée du cachet de l'un des députés, et remis entre les mains de M. Camus. Ce jourd'hui, à sept heures du matin, MM. les députés des bureaux s'étant réunis dans la salle générale, M. Camus a remis sur le bureau le paquet cacheté qui contenait les scrutins pour la nomination des secrétaires. Ils ont été ouverts, et il a été procédé à leur recensement, d'abord dans la salle générale, ensuite, par l'autorisation de l'Assemblée, dans un des bureaux voisins de la salle.

Pendant cette opération, M. le président a proclamé l'élection de M. le duc d'Orléans. L'Assemblée a témoigné les sentiments de sa joie par de grands applaudissements.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'ORLÉANS.

M. le duc d'Orléans a pris séance à la place du président, et a dit :